

## Au sommaire

### 17 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Vente.** Acquisition pour défiscalisation : point de départ de l'action pour défaut de rentabilité prévue

**Emprunt / Prêt.** Malgré la résolution de la vente, maintien de l'hypothèque jusqu'au remboursement complet de la créance

**Lotissement.** Opposition du maire à la modification d'un règlement de lotissement

### 20 ENTREPRISE

**Ouverture et extension des procédures collectives.** Caducité de l'accord de conciliation : le créancier peut demander l'exécution par la caution de son engagement

### 21 FISCAL

**TVA immobilière.** Vente de terrain à bâtir par un marchand de biens : conditions pour bénéficier de la TVA sur marge

### 22 PROFESSION

**Médiation.** Conseil national de la médiation : organisation et modalités de fonctionnement

## À LA Une

### Circulaire sur la réforme de la déontologie et la discipline des officiers ministériels

La réforme de la déontologie et la discipline des officiers ministériels poursuit plusieurs orientations : simplifier le cadre juridique de la discipline et le rendre plus lisible et plus efficace, confier la surveillance des notaires au procureur général, organiser le traitement des réclamations en recherchant une meilleure information et protection du public tout en favorisant la résolution amiable des différends, investir les instances de pouvoirs destinés à mettre en conformité l'action du professionnel avec ses obligations et créer de nouvelles juridictions disciplinaires échevinales disposant d'un service d'enquête indépendant. Une circulaire du 9 novembre 2022 du garde des Sceaux présente aux praticiens la mise en œuvre pratique de cette réforme. > **LIRE P. 1**